



# DOSSIER DE PRESSE

Lancement du site <u>www.handicap.nc</u> et de la campagne de promotion de l'emploi des travailleurs handicapés

Mercredi 5 septembre 2018 Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

### Contact presse

Séverine Evain-Bretesché Tél. 26 44 80 Email <u>severine.evain-bretesche@gouv.nc</u>





#### DOSSIER DE PRESSE LANCEMENT DU SITE HANDICAP.NC CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS



Christopher Gygès, membre du gouvernement notamment en charge du handicap, a présenté, mercredi 5 septembre au gouvernement, deux nouveaux outils destinés à promouvoir l'emploi des personnes handicapées en Nouvelle-Calédonie : le site internet www.handicap.nc et une campagne de communication dédiée à la promotion des compétences au travail des personnes en situation de handicap.

Il était entouré des ambassadeurs de la campagne et de leurs employeurs, ainsi que de représentants des organisations patronales (Medef, CPME) et des associations du secteur (Collectif handicaps, mouvement pour une Calédonie inclusive - MCI).

#### La politique de l'emploi des personnes handicapées du gouvernement

Depuis le début de l'année 2018, un comité technique animé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie regroupant les associations du secteur et les partenaires sociaux, travaille à la mise en œuvre de la politique de l'emploi des travailleurs handicapés.

Ce dossier majeur constitue une priorité du schéma directeur du handicap et de la dépendance.

#### Il s'est déjà traduit par :

- une réaffectation de l'enveloppe des 300 millions de francs du Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap (FIPH). Pour rappel, le FIPH est abondé par les contributions des entreprises de plus de 20 salariés soumises à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Auparavant dédié à l'aménagement des postes de travail, le champ du FIPH a été élargi à d'autres interventions : formation professionnelle, prise en charge des cotisations sociales de l'entreprise, prime versée à l'entreprise pour une embauche en CDI, etc.
- le lancement de l'appel à projets pour la création d'entreprises adaptées aux personnes en situation de handicap le 9 août dernier. L'entreprise adaptée est une entreprise ordinaire, assujettie aux dispositions du code du travail de Nouvelle-Calédonie, qui crée des conditions d'emploi adaptées à certaines situations de handicap. Elle emploie du personnel valide dans une proportion de 20 % de son effectif, et des personnes en situation de handicap dans une proportion minimale de 80 %. Il s'agit notamment de travailleurs handicapés qui ne peuvent avoir accès, ponctuellement ou durablement, à l'entreprise ordinaire, et qui se situent donc parmi les personnes les plus éloignées de l'emploi en milieu ordinaire.

#### La campagne « Changer le regard sur le handicap dans le monde professionnel »

La campagne « Changer le regard sur le handicap dans le monde professionnel » s'inscrit dans le prolongement de ces actions. Le message central de la campagne est le suivant : un handicap ne constitue pas un frein à la mise en œuvre de ses compétences au travail. La campagne met en scène (affichage, insertions presse, spots vidéos) six personnes salariées ou qui ont créé leur propre activité : Babette Haocas, Maryse Salaun, Frédéric Viane, Guillaume Goyetche, Charlotte Thaiawe et Tahissa Boewa.















# DOSSIER DE PRESSE LANCEMENT DU SITE HANDICAP.NC CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS



#### Un guichet unique numérique pour le handicap

www.handicap.nc est un guichet unique numérique destiné tant aux handicapés qu'aux acteurs du secteur du handicap. Une large place y a été faite à la thématique de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

La création de ce site internet est une action concrète qui découle des travaux du schéma directeur du handicap et de la dépendance qui ont eu lieu en 2016.

Il répond à une demande forte de l'ensemble des partenaires (personnes en situation de handicap, aidants et professionnels) pour :

- informer et orienter dans les démarches administratives,
- améliorer la visibilité des dispositifs existants (formation, scolarité, transport, logement, etc.);
- conseiller les employeurs et guider les personnes en situation de handicap en recherche d'emploi,
- faciliter la rencontre entre les employeurs et les travailleurs handicapés (dépôt des offres d'emploi et des CV). Les employeurs ont également la possibilité de déposer une offre sur emploi.gouv.nc et de demander sa publication sur <a href="www.handicap.nc">www.handicap.nc</a>;
- mettre en avant l'actualité du secteur par des reportages et interviews pour valoriser le travail précieux des associations et des professionnels, et donner la parole aux personnes en situation de handicap.

Ce site est appelé à évoluer dans les prochaines semaines. À ce jour, des informations sur l'emploi, l'insertion professionnelle, la formation, la scolarité, les transports, le logement et les dispositifs et services spécialisés sont déjà disponibles.

#### L'accessibilité numérique : une priorité pour le handicap

L'accessibilité numérique des sites internet fait maintenant partie de normes internationales. Elle consiste notamment à permettre à tous, notamment aux personnes en situation de handicap, d'accéder à un site internet, sans blocage, sans perte d'information et en utilisant tous les services mis à disposition.

Pour y répondre, une voix a été donnée à handicap.nc, c'est une première en Nouvelle-Calédonie. Une assistance vocale dirigera l'internaute lors de son parcours sur le site afin de l'aiguiller plus rapidement vers l'objet de ses recherches.

Ce module complète l'ensemble des possibilités de personnalisation d'affichage en le rendant notamment accessible aux personnes malvoyantes.







## **Contact presse**

Séverine Evain Bretesché

Tél.: 26 44 80

Email: severine.evain-bretesche@gouv.nc